



Ouagadougou, le 02 SEPT 2021

N°2021-11052 MESRSI/SG/DGESup/DIPES

COMMUNIQUE

Il m'est revenu que des éléments publicitaires sont diffusés dans les médias pour annoncer le recrutement d'étudiants par l'Institut Supérieur de l'Image et du son (ISIS) au titre de l'année académique 2021-2022.

A ce sujet, je porte à la connaissance du public que cet établissement n'a pas encore le statut d'Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) et par conséquent n'est pas autorisé à offrir des formations de niveau académique.

A titre d'information, des autorisations d'intervenir dans l'enseignement supérieur pourraient être accordées à certaines écoles comme l'ISIS dans le cadre de l'universitarisation mais ce processus est toujours en étude.

Aussi, voudrais-je prévenir les nouveaux bacheliers ainsi que les étudiants de tous les niveaux, des désagréments qu'ils subiront pour la reconnaissance des diplômes académiques délivrés par tout établissement qui n'a pas d'accréditation de mon département.

Par la même occasion, j'invite le public à vérifier toujours la fiabilité des informations relatives aux questions académiques et surtout à consulter la liste des établissements reconnus par mon département auprès de mes services techniques avant toute nouvelle inscription.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Mahamadou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques